Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMINIPUBLIÉ LETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND ELD: 027-200070142-20250410-53_2025-BF

L'an deux mille vingt-cing, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice: 48

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs

Bacqueville

M. Cordier. M. Collette.

Beauficel-en-Lyons

Mme Doinel,

Bosquentin

Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin

M. Halot,

Présents: 37

Charleval

Votants: 46

Douville-sur-Andelle

Mme Héquet, MM. Emo, Calais

Fleury-la-Forêt Fleury-sur-Andelle M. Godebout, M. Vieillard R.,

Flipou

M. Miralès, M. Lebreton,

Date de convocation :

Le: 4 avril 2025

Houville-en-Vexin

Le Tronquay Mme Marteau. Les Hogues Mme Bachelet.

Letteguives

Lilly

Mme Lancien,

Lisors Lorleau M. Herbin. Mme Grouchy,

Délibération affichée

Le:

M. Baldari, Lyons-la-Forêt Ménesqueville M. Cahagne,

Perriers-sur-Andelle

MM. Duval, Defrance, Mutel,

Perruel Pont-Saint-Pierre M. Quéné, Mme Lavigne

Radepont Renneville M. Minier, M. Levieux,

Romilly-sur-Andelle

Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,

Rosav-sur-Lieure

M. Béharel, Mme Malhaire,

Touffreville

MM. Blavette, Bonneau,

Val d'Orger Vandrimare

MM. Bézirard.

Vascoeuil

Absents: M. Gavelle, Mme Damois,

Pouvoirs: M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

Finances: Vote du budget primitif du budget annexe « Village d'artisans » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 17 mars 2025 ;

Le budget annexe « Village d'artisans » est exposé et soumis au vote par M. Baldari, Vice-Président délégué aux affaires générales et finances.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID: 027-200070142-20250410-53_2025-BF

Section de fonctionnement : 109 290 € Section d'investissement : 414 931,10 €

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « Village d'artisans ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT

Le Président

Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL

*
LYONS ANDELLE
Jean-Luc ROMET

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.